



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 18 décembre 2019 à 19 h
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu maire
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Vacance – conseiller district 1

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1.1

201912-277

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De suspendre la séance du conseil à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

1.2

201912-282

À 20 h 25, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De reprendre la séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 20 h 27 Fin : 20 h 29

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2019 201912-283

3.1

Monsieur le conseiller Yan Major propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 12.1 - lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

1.2 **REPRISE DE LA SÉANCE**

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2019

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019 à 17 h

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

5.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

5.4 Dépôt du Registre des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Transfert budgétaire du montant nécessaire du surplus affecté à la neige

6.2 Contribution monétaire de 7 144,80 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 71-73, avenue de la Grande-Allée, connu et désigné comme étant le lot 1 251 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.3 Contribution monétaire de 92 528,80 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour le terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 1 250 932 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.4 Contribution monétaire de 83 064,80 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour le terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 1 250 953 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.5 Demande PIIA 2019-23 - Projet de construction d'un bloc de huit logements au 219-223, avenue Broadway

6.6 Réalisation complète de l'objet du règlement 65-2017 Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert et d'une partie de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant

6.7 Bail entre la Ville de Montréal-Est et Gestion Luc Ouellette inc.

6.8 Disposition d'équipements informatiques

6.9 Appui aux Journées de la persévérance scolaire 2020

7. RÈGLEMENT

7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats

7.2 Dépôt du projet de règlement 61-2016-2 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter des définitions

7.3 Adoption - Projet - règlement 58-2016-8 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives aux normes architecturales concernant les dispositions générales, les formes, éléments et matériaux autorisés ou prohibés pour différentes composantes d'un bâtiment principal

7.4 Adoption - règlement 81-2019-1 - Règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle - afin de revoir les règles d'attribution des contrats dont la valeur est inférieure au seuil décrété par le ministre obligeant un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat ou pour l'attribution d'un contrat de gré à gré

7.5 Adoption - règlement 77-2018-1 - Règlement modifiant le règlement 77-2018- Règlement sur l'administration des finances

7.6 Adoption - règlement 83-2020 - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2020

8. CONTRAT

8.1 Achat d'un véhicule Kia Soul EV Premium électrique 2020 - Projet TP 2020-02

8.2 Contrat de services professionnels pour la route de rinçage du réseau d'aqueduc et

- recherche de fuites d'eau à la firme Aqua Data inc. - Projet TP 2020-01 - 44 853,57 \$ taxes incluses
- 8.3 Réception définitive dans le cadre du projet TPGT-2018-10 - Réfection complète de la chaussée de l'avenue Marien entre le boulevard Henri-Bourassa et le 9000, avenue Marien - 1 072 787,12 \$ taxes incluses
- 8.4 Réception définitive dans le cadre du projet TPGT-2018-06M - Rajeunissement de pavage et trottoirs 2018 - 203 993,19 \$ taxes incluses
- 8.5 Réception définitive dans le cadre du projet TPST-2016-09C - Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Prince-Albert et Dorchester) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement RDP) - 2 249 123,02 \$ taxes incluses (excluant la piste cyclable de Marien financée à 100% par Montréal)
- 8.6 Réception provisoire dans le cadre du projet TPST-2019-07 - Reconstruction de la chaussée sur une partie de l'avenue Broadway Nord en béton compacté rouleau - 751 474,14 \$ taxes incluses
- 8.7 Réception définitive dans le cadre du projet TPGT-2018-03 - Aménagement de fossés avenue Marien - 69 720,77 \$ taxes incluses
- 8.8 Contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) du fournisseur PG Solutions inc. pour l'année 2020
- 8.9 Achat du programme Edilex- 17 400,37 \$ taxes incluses / 3 années
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Politique portant sur l'utilisation des outils informatiques et de communication
- 9.2 Fin du contrat de monsieur Michael O'Cain, agent des services communautaires et des loisirs à la Direction des communications, de la culture et de la communauté à compter du 9 décembre 2019
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Commandite à la Corporation de développement communautaire de la Pointe de l'Île (CDC de la Pointe) pour la carte ressources Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est
- 11. DIVERS**
- 11.1 Aucun
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Lettres d'entente entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) ayant pour effet, d'une part, de permettre aux employés de se prévaloir de l'horaire flexible et, d'autre part, de suspendre pendant l'application de l'horaire flexible, les délais de dépôt de grief concernant l'interprétation de l'article 23 en ce qui a trait au cumul du temps
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Anne St-Laurent.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2019 tel qu'amendé pour y ajouter le point 12.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019 À 17 H

201912-284

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019 à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-12-11.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5.3

Le greffier dépose séance tenante les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, de la conseillère, madame Anne St-Laurent et des conseillers, messieurs, Michel Bélisle, Yan Major, Claude Marcoux et John Judd.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

5.4

Le greffier dépose le Registre des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil.

RAPPORT DES SERVICES

6.

TRANSFERT BUDGÉTAIRE DU MONTANT NÉCESSAIRE DU SURPLUS AFFECTÉ À LA NEIGE

201912-285

6.1

Considérant la température exceptionnelle de l'hiver 2019.

Considérant la quantité de neige supplémentaire reçue sur le territoire par rapport aux années antérieures.

Considérant la demande de la Direction des travaux publics

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser un transfert budgétaire du montant nécessaire du surplus affecté à la neige selon les besoins et selon la température, mais ne dépassant pas la somme affectée de 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 7 144,80 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 71-73, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 714 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201912-286

6.2

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de Construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 7 144,80 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 92 528,80 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR LE TERRAIN VACANT, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 932 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201912-287

6.3

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 932 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 92 528,80 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 83 064,80 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR LE TERRAIN VACANT, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 953 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201912-288

6.4

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 953 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 83 064,80 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE PIIA 2019-23 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE HUIT LOGEMENTS AU 219-223, AVENUE BROADWAY

201912-289

6.5

Considérant que le CCU a étudié le projet présenté.

Considérant que le projet a obtenu la note de passage.

Considérant que le projet rencontre la mission dont s'est dotée la Ville pour l'avenue Broadway.

Considérant que la présentation du visuel du projet diffère avec les détails présentés aux plans

déposés.

Considérant que le CCU est favorable pourvu que le projet soit conforme aux conditions suivantes :

- Que le revêtement des cadrages soufflés soit en panneaux métalliques (aluminium tel que les fascias) comme le montre l'illustration en couleur plutôt qu'en fibrociment;
- Que les sections de revêtement de bois Saint-Laurent et les sections de revêtement en brique soient inversées;
- Que la brique soit de couleur contrastée avec le bâtiment voisin (couleur dans les tons de gris / charbon plutôt que dans les tons de jaune);
- Que le revêtement de bois Saint-Laurent contraste avec la brique de couleur grise / charbon et soit de couleur plus claire: dans les tons de bois naturel de type « bois d'érable » ou « bouleau ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner la recommandation du CCU et d'autoriser l'émission du permis pour le projet PIIA 2019-23 aux conditions suivantes:

- Que le revêtement des cadrages soufflés soit en panneaux métalliques (aluminium tel que les fascias) comme le montre l'illustration en couleur plutôt qu'en fibrociment;
- Que les sections de revêtement de bois Saint-Laurent et les sections de revêtement en brique soient inversées;
- Que la brique soit de couleur contrastée avec le bâtiment voisin (couleur dans les tons de gris / charbon plutôt que dans les tons de jaune);
- Que le revêtement de bois Saint-Laurent contraste avec la brique de couleur grise / charbon et soit de couleur plus claire: dans les tons de bois naturel de type « bois d'érable » ou « bouleau ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DU RÈGLEMENT 65-2017 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES DORCHESTER ET PRINCE-ALBERT ET D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES) ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT

201912-290

6.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est a entièrement réalisé l'objet du règlement 65-2017 - Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert et d'une partie de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.

Considérant que ce règlement n'a pas été financé de façon permanente.

Considérant qu'il existe, pour ce règlement, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins.

Considérant que le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère.

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié en annexe pour ajuster le montant de la dépense et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De modifier le règlement identifié en annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement du montant de la dépense ou de l'emprunt par le montant indiqué sous les colonnes "nouveau montant de la dépense" et "nouveau montant de l'emprunt" de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son surplus accumulé non autrement affecté la somme indiquée sous la colonne « surplus accumulé non autrement affecté » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne "subvention" de l'annexe. Le protocole d'entente ci-joint est réputé faire partie intégrante du règlement identifié à l'annexe.

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe, s'il y a lieu.

De demander au Ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe.

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAIL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET GESTION LUC OUELLETTE INC.

201912-291

6.7

Considérant la demande de monsieur Luc Ouellette de renouveler son bail à l'avance suite aux rénovations de ses locaux.

Considérant qu'il souhaite prolonger la période d'amortissement des améliorations locatives.

Considérant que la Ville est aussi avantagée par ce renouvellement (date d'échéance repoussée).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le nouveau bail entre la Ville de Montréal-Est et Gestion Luc Ouellette inc. et d'autoriser le maire et le greffier à le signer au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

201912-292

6.8

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à la disposition de tout son équipement informatique désuet ou qui ne fonctionne plus.

Considérant que ces équipements sont obsolètes ou n'ont plus de valeur marchande.

Considérant qu'il n'y a aucun organisme à Montréal-Est qui recycle le matériel informatique.

Considérant que Insertech Angus est un organisme qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique ou InteRecycle.com et ARPE-Québec qui récupèrent gratuitement les équipements informatiques.

Considérant que du matériel avait déjà été offert à l'École St-Octave, mais que cette dernière n'était pas intéressée.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser la Direction des services administratifs et de l'informatique à se départir de ses équipements informatiques désuets ou non fonctionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

201912-293

6.9

Considérant que la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire.

Considérant que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élus municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise.

Considérant que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel.

Considérant que les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité Réussite éducative : les élus s'engagent! de Concertation Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De proclamer la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire dans la Ville de Montréal-Est, d'appuyer cette campagne et d'inviter les élus à y participer activement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

201912-294

7.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 61-2016-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN D'AJOUTER DES DÉFINITIONS

201912-295

7.2

Monsieur le conseiller John Judd dépose le projet de Règlement 61-2016-2 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter des définitions.

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-8 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NORMES ARCHITECTURALES CONCERNANT LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES, LES FORMES, ÉLÉMENTS ET MATÉRIAUX AUTORISÉS OU PROHIBÉS POUR DIFFÉRENTES COMPOSANTES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

201912-296

7.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 58-2016-8 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives aux normes architecturales concernant les dispositions générales, les formes, éléments et matériaux autorisés ou prohibés pour différentes composantes d'un bâtiment principal.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 81-2019-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE - AFIN DE REVOIR LES RÈGLES D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DONT LA VALEUR EST INFÉRIEURE AU SEUIL DÉCRÉTÉ PAR LE MINISTRE OBLIGEANT UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT OU POUR L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

201912-297

7.4

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 81-2019-1 - *Règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle - afin de revoir les règles d'attribution des contrats dont la valeur est inférieure au seuil décrété par le ministre obligeant un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat ou pour l'attribution d'un contrat de gré à gré.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 77-2018-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018- RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

201912-298

7.5

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 77-2018-1 - *Règlement modifiant le règlement 77-2018- Règlement sur l'administration des finances.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 83-2020 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020

201912-299

7.6

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 83-2020 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2020.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

ACHAT D'UN VÉHICULE KIA SOUL EV PREMIUM ÉLECTRIQUE 2020 - PROJET TP 2020-02

201912-300

8.1

Considérant la volonté de la Ville à s'orienter vers un développement plus vert.

Considérant les besoins de la Direction de la gestion du territoire et environnement pour l'utilisation d'un véhicule électrique.

Considérant les besoins de la Direction des travaux publics et services techniques d'avoir un véhicule pour le patrouilleur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'achat d'un véhicule Kia Soul EV Premium électrique 2020 au montant de 51 847.92 \$ taxes incluses.

D'autoriser les virements budgétaires nécessaires à même le surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA ROUTE DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET RECHERCHE DE FUITES D'EAU À LA FIRME AQUA DATA INC. - PROJET TP 2020-01 - 44 853.57 \$ TAXES INCLUSES

201912-301

8.2

Considérant que dans le cadre du projet TP 2020-01 - Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau, la Ville a procédé à une demande de prix pour un contrat d'une année.

Considérant que la soumission est conforme et respecte l'estimation d'avant-projet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP 2020-01 - Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau à la firme Aqua Data inc. pour un montant de 44 853.57 \$ taxes incluses pour une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-10 - RÉFECTION COMPLÈTE DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE MARIEN ENTRE LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA ET LE 9000, AVENUE MARIEN - 1 072 787,12 \$ TAXES INCLUSES

201912-302

8.3

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Les entrepreneurs Bucaro toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat TPGT-2018-10 - Réfection pavage Marien (réfection complète de la chaussée de l'avenue Marien entre le boulevard Henri-Bourassa et le 9000, avenue Marien).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-06M - RAJEUNISSEMENT DE PAVAGE ET TROTTOIRS 2018 - 203 993,19 \$ TAXES INCLUSES

201912-303

8.4

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Les entrepreneurs Bucaro toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat TPGT-2018-6M - Rajeunissement de pavage et trottoirs 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2016-09C - RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES PRINCE-ALBERT ET DORCHESTER) ET DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RDP) - 2 249 123,02 \$ TAXES INCLUSES (EXCLUANT LA PISTE CYCLABLE DE MARIEN FINANCÉE À 100% PAR MONTRÉAL)

201912-304

8.5

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer aux ayants droit toutes les sommes dues en vertu du contrat TPST-2016-09C - Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Prince-Albert et Dorchester) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement RDP) ainsi que la partie B du projet : Travaux de construction d'une piste cyclable de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) soient le solde contractuel de 80 986,64 \$ avant taxes pour la Partie A ainsi que 4 788,75 \$ avant taxes pour la Partie B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2019-07 - RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE BROADWAY NORD EN BÉTON COMPACTÉ ROULEAU - 751 474,14 \$ TAXES INCLUSES

201912-305

8.6

Considérant que les travaux ont été exécutés et que la réception provisoire de ceux-ci a été faite par les services techniques le 15 novembre 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le paiement des sommes dues en vertu du contrat TPST-2019-07 - Reconstruction de la chaussée sur une partie de l'avenue Broadway Nord en béton compacté rouleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-03 - AMÉNAGEMENT DE FOSSÉS AVENUE MARIEN - 69 720,77 \$ TAXES INCLUSES

201912-306

8.7

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Les entreprises Houle excavation inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat TPGT-2018-03 - Aménagement de fossés Avenue Marien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2020

201912-307

8.8

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions inc. dans leurs activités courantes, soit AccèsCité Finances, Voilà, SyGED et AccèsCité Territoire.

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour chacune de ces applications.

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions inc., et que la Loi sur les cités et villes (573.3 paragraphe 2) nous permet d'octroyer le contrat tel quel.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser le paiement de 40 028,55 \$, taxes incluses, au fournisseur PG Solutions inc. pour l'entretien et le support des applications utilisées par la Ville pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET - ACHAT DU PROGRAMME EDILEX- 17 400,37 \$ TAXES INCLUSES / 3 ANNÉES

201912-308

8.9

Considérant l'avantage pour toutes les directions de la Ville d'utiliser le programme Édilex pour la création de devis.

Considérant que ce programme assure la conformité et la mise à jour des normes et des clauses légales.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'achat du programme Édilex et d'autoriser une dépense au montant de 17 400,37 \$ taxes incluses, pour trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2020 pour l'accès à la plateforme Édilex.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

POLITIQUE PORTANT SUR L'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION

201912-309

9.1

Considérant les recommandations des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter la Politique portant sur l'utilisation des outils informatiques et de communication.

D'abroger la politique antérieure et au même objet, notamment celle adoptée en vertu de la résolution CM-201105158.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIN DU CONTRAT DE MONSIEUR MICHAEL O'CAIN, AGENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ À COMPTER DU 9 DÉCEMBRE 2019

201912-310

9.2

Considérant les recommandations des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De mettre fin au contrat de monsieur Michael O'Cain, agent des services communautaires et des loisirs à la Direction des communications, de la culture et de la communauté à compter du 9 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 10.

OCTROI D'UNE COMMANDITE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE DE L'ÎLE (CDC DE LA POINTE) POUR LA CARTE RESSOURCES POINTE-AUX-TREMBLES ET MONTRÉAL-EST

201912-311 10.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le développement social sur son territoire.

Considérant que la carte ressources est un outil commun qui répertorie les services de proximité.

Considérant que cette ressource est toujours en demande par les acteurs et citoyens du territoire.

Considérant que cet outil offre une vitrine pour la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la CDC de la Pointe pour la mise à jour de la carte ressources Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE NOUVELLE 12.

201912-312 12.1

ADOPTION DE DEUX LETTRES D'ENTENTE ME 2019-0003 ET ME 2019-0004 INTERVENUES ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP). L'UNE (ME 2019-0003) AYANT POUR EFFET D'AJOUTER DES ARTICLES À L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION COLLECTIVE PERMETTANT AINSI AUX EMPLOYÉS DE SE PRÉVALOIR DE L'HORAIRE FLEXIBLE, S'ILS LE DÉSIRENT. L'AUTRE LETTRE D'ENTENTE (ME 2019-0004) SUSPEND, PENDANT L'APPLICATION DE L'HORAIRE FLEXIBLE, LES DÉLAIS DE DÉPÔT DE GRIEF CONCERNANT L'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE 23 EN CE QUI A TRAIT AU CUMUL DU TEMPS.

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la signature des lettres d'entente ME 2019-003 et ME2019-004 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat qui ont pour effet :

- D'ajouter des articles à l'article 17 de la convention collective et incidemment de mettre en place un horaire flexible, et ce, à compter du 6 janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022;
- De permettre aux salariés d'effectuer 33 heures au cours de l'horaire d'été tout en étant rémunérés pour 35 heures et de cumuler lesdites 36 heures manquantes;
- De permettre que l'article 23 a) de la convention collective soit appliquée selon l'interprétation de la Ville, en l'occurrence que seulement le double du total des heures normales de travail puisse être accumulé par année;
- De suspendre les délais concernant la procédure de dépôt de grief en arbitrage prévu aux articles 21.03 et 22 pendant que l'horaire flexible est en vigueur.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire, Robert Coutu
M. le conseiller Yan Major,
M. le conseiller Claude Marcoux,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Anne St-Laurent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 21 h 10 Fin : 21 h 42

LEVÉE DE LA SÉANCE

201912-313

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 21 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier